

CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 FEVRIER 2015**

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 12 février 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 06 février 2015.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUDEL Myriam, MARTIN Brigitte, NOBILI Josette, JEANNIERE Jessica, RODHES Monique et CORBIERE Claire. Messieurs BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, PINCÉ Jean-Marie, CHATREFOUX Philippe, GAY Cyril (arrivé à 20 heures 47), MONSEINS Laurent et Monsieur BLANCHARD Jacques

Pouvoir : Monsieur PERRINAUD Michel donne pouvoir à Monsieur BARRAUD Joanick. Monsieur BRIAND Patrick donne pouvoir à Madame FRANCOIS Patricia. Madame ETCHEVERRY Geneviève donne pouvoir à Madame MARTIN Brigitte.

Secrétaire de séance : Madame DESTRUDEL Myriam.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Procès verbal de la réunion du 08 janvier 2015. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur BARRAUD Joanick demande à apporter quelques précisions sur l'intervention de Monsieur PERRINAUD Michel lors du tour de table du conseil municipal en date du 08 janvier 2015 : concernant le passage « la délibération sur les biens à vendre dans la commune devra être prise (un terrain près du jardin du presbytère et du terrain de football) », il a été rapporté (et non retranscrit) qu'il s'agissait d'un terrain de Monsieur MIGAUD, se situant dans une zone réservée aux équipements sportifs et de loisirs. Nous devons préempter pour ce dossier.

PROJET DE DELIBERATIONS :

2015 – 04 : Autorisation signature convention SPA : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2006, une convention est passée avec la SPA pour la récupération des animaux errants. Madame le Maire rappelle que cette convention est annuelle et doit être renouvelée pour chaque année. La prestation ayant très bien fonctionné jusqu'à présent, Madame le Maire propose de renouveler la convention pour 2015 :

Année 2015 : 0.295 € par habitant soit 1689 hab. X 0.295 € = 498,25 € pour l'année
Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention.

2015 – 05 : Missionner cabinet pour bornage chemin rural : Madame le Maire rappelle le litige entre les administrés de la côte du vigneau concernant la propriété du chemin y accédant, suite à la dissolution de l'Association Foncière. Il leur a été proposé de procéder à un bornage, formalité qui n'avait pas été accomplie en son temps. Pour ce faire, il est nécessaire de missionner un cabinet pour borner ce chemin. Madame le Maire fait lecture du devis du cabinet AFETI. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de missionner le cabinet AFETI – 64 avenue Dieras à Rochefort - pour le bornage et la division des parcelles cadastrées section A n°551, 552 et 553 pour un montant de 971,00 € HT, soit 1 165,20 € TTC.

2015 – 06 : Augmentation des horaires hebdomadaires d'un adjoint technique principal de 2ème classe: Madame le Maire expose au conseil municipal que compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, certains agents sont obligés d'avoir des heures complémentaires. Dans un premier temps, il est nécessaire d'augmenter les horaires de Madame PENE Anita pour qu'elle puisse effectuer un temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1er avril 2015. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à notifier cette modification au centre de gestion et à signer tout document s'y afférant.

2015 – 07 : Transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale : Madame le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec La Poste le 17 novembre dernier afin de partager le constat de la faible fréquentation de son bureau situé au 17 rue des Forgerons (5 heures 30 d'activité réelle contre 15 heures d'ouverture hebdomadaire). A noter que 72% des opérations postales relèvent du Courrier-Colis. Conformément au Contrat de Présence Postale 2014-2016, La Poste, pour remplir sa mission d'aménagement du territoire, adapte son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats publics ou privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale. La Poste a ainsi proposé la création d'un espace mutualisé de services au public à Breuil-Magné, sur la base des engagements suivants :

- la garantie d'une indemnité compensatrice versée par La Poste à la Commune, dont le montant est réévalué chaque année, soit 1 127 € par mois en 2015 pour les communes rattachées à la CARO
- une prime d'installation équivalente à 3 mois d'indemnités également versée à la Commune
- l'équipement complet (mobilier, informatique, information, matériel postal)
- la formation du personnel
- un partenariat inscrit dans la durée (convention de 1 à 9 ans renouvelable sur la même durée)

– le respect des clauses de confidentialité avec non-accès aux encours des clients.

Vu la loi du 9 février 2014 n°2010-123 relative à l'entreprise La Poste et aux activités postales, considérant la volonté municipale de maintenir un service postal de qualité à Breuil-Magné, considérant la proposition de La Poste de transformer son bureau en Agence Postale Communale afin de pérenniser son niveau d'accueil et de proximité à Breuil-Magné selon les modalités de la convention, le conseil municipal, après délibération, décide à 17 voix « Pour » et 2 « Abstentions » d'émettre un avis favorable sur la transformation du Bureau de Poste de Breuil-Magné en Agence Postale Communale située au 15 Place des Caneteries et ouverte 15 heures par semaine.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2015 – 08 : Remplacement des foyers BM 200 et BM 221 : Madame le Maire fait lecture au

conseil municipal de la proposition financière du SDEER concernant le remplacement des foyers BM 200 sur le parking de la salle culturelle et BM 221 Chemin de Gauput (échange du BM 203 à installer en remplacement du BM 221 et fixer les 2 candélabres neufs à la salle culturelle). Le coût de cette opération est estimé à 1 046,18 € HT. 50% de cette somme sont pris en charge par le SDEER, ce qui fait une participation communale d'un montant de 523,09 €. Celle-ci sera remboursée immédiatement. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de financement désignée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention s'y afférente.

2015 – 09 : Tarif dépassement horaire pour la garderie du mercredi après-midi : Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été instauré un tarif garderie pour tout dépassement horaire soit : 15,93 € de l'heure pour le dépassement de l'horaire (à partir de 18 heures 30), sachant que toute heure commencée est due. Madame le Maire propose d'instaurer également ce montant pour le dépassement de l'horaire lors de la garderie du mercredi après-midi (à partir de 16 heures 30). Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le montant horaire de dépassement pour le mercredi après-midi (après 16 heures 30), soit 15,93 € de l'heure.

DIVERS :

Madame le Maire :

- demande aux élus de donner au secrétariat les disponibilités pour les élections départementales du 22 et 29 mars prochain.
- relate le rendez-vous avec un agent de la CARO afin de définir la position de la borne textiles. Il nous a proposé la Place des Caneteries, le Parking de l'école maternelle ou la salle culturelle. La municipalité n'est pas favorable à ces emplacements. Après réflexion, la borne sera installée devant la grille des ateliers municipaux dans la zone artisanale. D'ici quelque temps (2 ans environ), des containers à verre seront également mis en place dans les communes (1 container pour 200 habitants).
- rappelle que la législation impose 5% de logements sociaux dans un lotissement. Rochefort Habitat Océan nous a contactés pour le lotissement Beauregard. Financièrement, la commune ne peut supporter cet investissement. Le promoteur propose donc de construire les logements sociaux et promet que Madame le Maire aura une voix prépondérante sur le choix des locataires. L'autre promoteur (SARL CHAMBERTAIN) a du mal à vendre les terrains du lotissement « La Javire » et propose de faire 10 logements sociaux. Nous les avons rencontrés avec Michel PERRINAUD pour refuser cette proposition. Ils ont repris rendez-vous lundi prochain pour revenir sur leur décision et ne proposer que 3 logements sociaux. Affaire à suivre.
- fait lecture du courrier « Espace Chorégraphique Rochefortais. Monsieur Clément THOUZEAU invite le conseil municipal à une visite de son nouveau studio et au ballet de fin d'année « Momentum » à la Coupe d'Or le 20 juin 2015.
- informe que nous avons reçu une première demande d'emploi saisonnier (Mr GUILLOU Nathan). L'été dernier, nous n'avons pas engagé de saisonniers. Nous avons 6 agents communaux aux services techniques avec Monsieur BRUNET en contrat aidé. Comme il n'y a pas de besoin ressenti malgré les congés, il sera répondu par la négative aux demandes d'emplois saisonniers.
- fait lecture du courrier de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres demandant une participation communale pour un apprenti (BERTHOME Teddy) domicilié sur la commune de Breuil-Magné, à raison de 45 €. Le conseil municipal ne donnant pas à la Chambre des métiers de la Charente-Maritime, ne subventionnera pas non plus celle des Deux-Sèvres.
- rappelle au conseil municipal l'entreprise rencontrée au carrefour des Communes qui nous a

fait des propositions pour des panneaux d'affichage (plan de la commune) sponsorisés par des entreprises locales. Lors du conseil municipal du 11 décembre dernier, il avait été demandé que Madame FETY, Space Affichage, soit contactée pour faire des propositions. Celle-ci nous présente la création d'un plan de la commune avec autour, de la publicité communale (commerçants, artisans) qui pourrait être installé à 3 endroits (Rue de l'église, Rue du 8 mai 1945 et à la salle culturelle) pour un bail de 6 ans. Il appartient à la commune de contacter les artisans et commerçants pour qu'ils fournissent leur logo. Le conseil municipal demande d'avoir les mêmes conditions que l'entreprise du Carrefour des Communes. Par contre, Space Affichage ne fournit pas de plan papier et doit se renseigner chez un partenaire. Madame le Maire propose de la rappeler pour plus de renseignements (mise à jour du plan, plan papier, emplacement Place des Caneteries au lieu de la rue du 8 mai). Sur le principe, le conseil municipal est d'accord à la condition que Madame FETY se charge de contacter les artisans-commerçants. Affaire à suivre.

- informe le conseil municipal que Mathilde JARSON remplace Hélène FEUILLET, en arrêt de travail depuis novembre 2014. Nous ne pensons pas qu'elle reprendra son service. Mathilde est éligible au contrat d'avenir. Nous pouvons prétendre à 75% d'aide sur 3 ans à raison de 35 heures par semaine. Actuellement, Mathilde a un contrat de 24,50 heures/sem. Nous pourrions enlever des heures à Michel DEROSIER (qui tiendra le bureau de Poste) ainsi qu'à Catherine GAULT. Il y a beaucoup plus de ménage à faire, elle pourrait également remplacer les ATSEM grâce à son CAP petite enfance. En réorganisant les plannings, nous pourrions bénéficier de ce contrat avenir. Patricia FRANCOIS va travailler sur une réorganisation des emplois du temps.

- rappelle le concert de demain soir. Qui s'y rend ? (2 personnes) Qui prépare le pot ? (Mme MARTIN Brigitte).

- fait lecture de la carte de naissance d'Hugo BOUCHER-BAILLON

- informe le conseil municipal que la commission accessibilité aura lieu à la CARO le 02 mars prochain.

- évoque le conseil communautaire de la CARO qui reprend le projet de la piste cyclable ROCHEFORT/BREUIL-MAGNE. Un nouveau circuit est à l'étude. Ils viendront certainement nous rencontrer pour nous le proposer. Ils ont également parlé de l'Hermione qui est à La Rochelle jusqu'au 16 avril, ce qui fait un manque à gagner de 160 000 € (faute de visites). Il manquerait 400 000 € pour pouvoir financer le départ et le voyage.

TOUR DE TABLE :

Madame SINTES demande que la date de la Fête de la Nature soit reportée au 26 avril car le 19 avril, il y a le départ de l'Hermione. L'association « A dos d'Ane » a été contactée et réservée. Mesdames DALLET Caroline et DIET Karine sont prêtes à s'investir sur l'environnement et réfléchissent sur des expos.

Monsieur PINCÉ :

– s'est rendu le 02 février à la Commission Politique de la Mer à la CARO. Pour le GEMAPI, des nouvelles compétences sont attribuées aux communes, mais la CARO s'en charge. Pour remplacer les PAPI, il n'y a pas de financements prévus pour l'instant. La taxe serait de 40 € par personne sous forme d'impôt. La loi du 01/01/2016 rend obligatoire le PAPI. Mais beaucoup de flou subsiste. Mise en place des digues au bord de mer et dans les terres. Cela se regroupe beaucoup avec le Plan Communal de Sauvegarde. Beaucoup de temps et d'argent de perdu.

– Demande que les associations communales fournissent leur bilan financier et leur budget prévisionnel pour l'obtention des subventions. Madame le Maire informe que tous les ans nous demandons ces documents.

Madame MARTIN :

- a assisté à une commission culture à la CARO. Il n'est question que de l'Hermione. Le 19 avril, des animations sont organisées dans plusieurs communes de la CARO. Le prix du spectacle pyrotechnique de l'île d'Aix serait d'un montant de 300 000 €, avec participation du Conseil Régional et du Conseil Général. Lors de son retour « grandiose », fin août prochain, présence de Monsieur le Président de la République. Il n'y a plus de fête le 04 juillet, nous aurions donc pu organiser notre fête du pain ce jour-là.
- Informe d'une réunion pour la fête du pain le lundi 16 mars prochain en présence des conseillers municipaux et des présidents des associations. L'organisation avance bien. Il faudrait éventuellement cotiser annuellement à l'APMAC (location matériel de sono) pour un montant de 79 € pour les communes entre 1001 et 2000 habitants.
- Assistera à l'inauguration le 24 février prochain du festival de théâtre amateur à Tonnay-Charente.
- Se rendra, accompagnée de Michel DEROSIER, le 10 mars à Saint-Xandre à une conférence sur la scénographie d'équipement, organisée par l'APMAC.
- Remercie Monsieur Jean-Claude COURPRON pour les étagères confectionnées par les agents communaux pour la bibliothèque.

Madame RODHES

- remercie les personnes présentes à la représentation de la troupe des Goules Magné.
- Programme une commission « repas » pour la fête du pain le mardi 10 mars 2015 à 19 heures 15 à la Maison des Associations.

Monsieur GAY signale la lumière extérieure de la maison des associations toujours allumée à la même heure (le soir et le matin tôt). Détecteur peut être déréglé. Faire venir SEBI.

Monsieur CHATREFOUX

- fait remarquer que depuis que l'arrêt de bus, rue des forgerons, a été déplacé, il y a des ornières énormes. Nous sommes obligés d'attendre le point à temps en Mars.
- Demande comment s'est passé la balade thermographique. Madame le Maire répond qu'il y avait présentes 3 personnes du Breuil-Magné et 2 de Rochefort. C'était très intéressant. Ils ont mesuré les déperditions de chaleur dans des maisons aux alentours de la maison des associations.

Madame FRANCOIS évoque la rencontre avec le représentant de la CAF pour le CLSH. Monsieur FORT, Maire du Vergeroux, nous a informé qu'au Centre de Loisirs, ils ont une capacité de 30 enfants mais n'en reçoivent que 15. La directrice du Centre était prête à nous rencontrer, mais Monsieur le Maire n'en voit pas l'intérêt. Monsieur DURAND (CAF) fait un état des lieux et un diagnostic très positif des rythmes scolaires car cela a été bien réfléchi et adapté. Il ressent bien que l'enfant est au cœur de notre préoccupation. Il y a juste à repenser le temps entre la sortie de cours et la prise des TAP. Il faut également élaborer un PEDT, car cette année, c'est la condition pour l'obtention des aides de l'État pour les rythmes scolaires (50 € par élève). Pour cela, il faut créer un comité de pilotage constitué d'élus, d'enseignants, d'un représentant de l'inspection académique, de la DDCS, de parents d'élèves et d'associations. Après un bref calcul, il s'avère que si nous passons la garderie en accueil périscolaire (Centre de Loisirs) sous forme de PEDT, nous aurions des aides. Des techniciens sont à la disposition des communes pour l'élaboration des PEDT et la CAF financerait. Pour l'accueil pendant les vacances scolaires, se rapprocher d'une commune qui a déjà un CLSH. Pour l'instant, Le Vergeroux privilégie ses enfants et ne souhaite pas travailler avec Breuil-Magné. La CAF trouve cela dommage car leur situation n'est pas excellente. Leur capacité pourrait être augmentée. Pourquoi ne pas voir avec la CARO pour leur SIVU. Pour que le PEDT soit effectif au 01/01/2015, il faut le valider avant le 22 mai 2015.

Séance levée à 22 heures 45.

RAPPEL DES DELIBERATIONS :

2015 – 04 : Autorisation signature convention SPA

2015 – 05 : Missionner cabinet pour bornage chemin rural

2015 – 06 : Augmentation des horaires hebdomadaires d'un adjoint technique principal de 2ème classe

2015 – 07 : Transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale

2015 – 08 : Remplacement des foyers BM 200 et BM 221

2015 – 09 : Tarif dépassement horaire pour la garderie du mercredi après-midi